

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 2 mars 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications

CE-2011-181-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-182-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2011-183-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 23 FÉVRIER 2011

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 23 février 2011, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

CE-2011-184-REC VENTE FORMELLE / LOTS 2 439 072 ET 2 439 075 DU CADASTRE DU QUÉBEC / OMISSION / RUE SAINT-JOSEPH

ATTENDU QUE le 14 avril 1982, la Ville de Terrebonne se portait adjudicataire du lot 170-2 du cadastre de la Ville de Terrebonne, circonscription foncière de Terrebonne, lors de la vente pour taxes, et ce, aux termes de l'avis de vente et de l'adjudication dûment publiés au registre foncier sous les numéros 631 769 et 633 325;

ATTENDU QUE suite à l'adjudication et à l'expiration du délai d'un (1) an, le greffier doit dresser et signer un acte de vente formelle en faveur de l'adjudicataire (dans le cas présent, Ville de Terrebonne) et le faire inscrire afin de confirmer le titre de ce dernier (article 538 *Loi sur les cités et villes*);

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a revendu ledit lot 170-2 du cadastre de la Ville de Terrebonne, le 28 juillet 1988 à Gestion Paul-Hus et Associés inc. sans que la vente formelle n'ait eu lieu;

ATTENDU QU'une partie du lot 170-2 du cadastre de la Ville de Terrebonne est désormais connue comme étant le lot 2 439 075 du cadastre du Québec et que la partie restante constitue le lot 2 439 072 du même cadastre.

ATTENDU QUE le lot s'est vendu à plusieurs reprises par la suite et que le lot 2 439 075 du cadastre du Québec appartient désormais à Société Générale de Troie inc. ;

ATTENDU QUE Me Martine Bordua, notaire, demande de procéder à la vente formelle afin de donner un titre clair et sans équivoque à son client (Société Générale de Troie inc. – M. Philippe Lemieux);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, de recommander au Conseil d'autoriser la vente formelle du lot 170-2 du cadastre de la Ville de Terrebonne (aujourd'hui connu comme étant une partie des lots 2 439 072 et 2 439 075 du cadastre du Québec) par le greffier à la Ville de Terrebonne.

Que le Comité exécutif recommande également au Conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente formelle ainsi que tout autre document nécessaire, s'il y a lieu.

**CE-2011-185-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 55 637,05\$ préparée le 23 février 2011.

**CE-2011-186-REC RÈGLEMENT DE GRIEFS / FRATERNITÉ DES
POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE INC.**

ATTENDU le règlement intervenu entre la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le règlement des griefs numéros G2008-013, G2008-016 et G2008-019 relativement à des heures supplémentaires, suspension et harcèlement psychologique pour le même employé ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente de règlement des griefs numéros G2008-013, G2008-016 et G2008-019. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**CE-2011-187-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UN VÉHICULE « HONDA
ACCORD » POUR LA DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'achat d'un véhicule « Honda Accord » pour la Direction de la police (SOU-2011-003);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 8 février 2011 à 11 h 02, à savoir :

Honda Terrebonne	30 709,56\$
------------------	-------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Honda Terrebonne s'est avérée conforme selon le rapport daté du 9 février 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **HONDA TERREBONNE**, datée du 7 février 2011, pour l'achat d'un véhicule « Honda Accord » pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 26 955,94\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de quatre (4) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0028 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2011-188-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UN VÉHICULE « JEEP PATRIOT » POUR LA DIRECTION DE LA POLICE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'achat d'un véhicule « Jeep Patriot » pour la Direction de la police (SOU-2011-007);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 février 2011 à 11 h 04, à savoir :

Trois Diamants Autos (1987) ltée	24 010,83\$
Girard Automobiles inc.	24 946,74\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Trois Diamants Autos (1987) ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 février 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE**, datée du 7 février 2011, pour l'achat d'un véhicule « Jeep Patriot » pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 21 076\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de quatre (4) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0029 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2011-189-DEC SOUMISSION / ACHAT DE TROIS (3) VÉHICULES « DODGE CHARGER » POUR LA DIRECTION DE LA POLICE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de quatre (4) fournisseurs pour l'achat de trois (3) véhicules « Dodge Charger » pour la Direction de la police (SOU-2011-010);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 15 février 2011 à 11 h 08, à savoir :

Trois Diamants Autos (1987) ltée	85 139,57\$
----------------------------------	-------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Trois Diamants Autos (1987) ltée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 16 février 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE**, datée du 14 février 2011, pour l'achat de trois (3) véhicules « Dodge Charger » pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 74 733\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0031 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2011-190-DEC SOUMISSION / ACHAT DE DEUX (2) « MINI FOURGONNETTES » POUR LA DIRECTION DE LA POLICE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de quatre (4) fournisseurs pour l'achat de deux (2) « Mini Fourgonnettes » pour la Direction de la police (SOU-2011-018);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 15 février 2011 à 11 h 10, à savoir :

Trois Diamants Autos (1987) Ltée.	50 523,45\$
-----------------------------------	-------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Trois Diamants Autos (1987) Ltée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 16 février 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE**, datée du 15 février 2011, pour l'achat de deux (2) « Mini Fourgonnettes » pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 44 348\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de quatre (4) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0035 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2011-191-REC SOUMISSION / FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout (SOU-2010-146) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 26 janvier 2011 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 15 février 2011 à 11h03, à savoir :

Albert Viau Div. de Emco	205 327,65\$
St-Germain Égouts et Aqueduc inc.	206 926,91\$
Réal Huot inc.	304 024,93\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Albert Viau Div. de Emco s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 23 février 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **ALBERT VIAU DIV. DE EMCO**, datée du 14 février 2011, pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout, pour un montant de 180 230,54\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0041 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2011-0038, soumis par le trésorier, au montant de 35 000\$, des postes budgétaires numéros 1-02-413-00-513 et 1-02-413-00-526 au poste budgétaire numéro 1-02-413-00-645, soit accepté.

**CE-2011-192-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS POUR
L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DES OUVRAGES
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services professionnels pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux (SOU-2010-156) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 19 janvier 2011 et dans le journal La Revue le 18 janvier 2011 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 février 2011 à 11h04, à savoir :

	Bordereau « A »	Bordereau « B »
	Option 3 ans	Option 5 ans
Nordikeau inc.	348 582,63\$	581 704,77\$
Simo Management inc.	462 400,33\$	786 284,91\$
Aquatec Société en Gestion de l'eau inc.	796 353,58\$	1 357 307,41\$

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 4,41 à la firme Nordikeau inc., un pointage de 3,42 à la firme Simo Management inc. et un pointage de 1,94 à la firme Aquatec Société en Gestion de l'eau inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Nordikeau inc.;

ATTENDU QUE la soumission de la firme Nordikeau inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 24 février 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur adjoint à l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la firme **NORDIKEAU INC.** pour les services professionnels pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, pour un montant de 99 400\$ (taxes en sus) pour la première année, de 101 350\$ (taxes en sus) pour la deuxième année et de 103 339\$ (taxes en sus) pour la troisième année. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0040 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2011-193-DEC RENOUVELLEMENT DU BAIL / HYDRO-QUÉBEC /
EMPRISE DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ /
SECTEUR LACHENAIE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le bail pour le renouvellement de la location des lots numéros 1 950 737, 1 949 648, 2 574 966, 2 574 967 et 1 946 033 ptie du cadastre du Québec, et ce, à des fins d'espace vert, avec la société Hydro-Québec, pour une durée de cinq (5) ans soit du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2015, le tout pour un montant total de un (1\$) dollar.

**CE-2011-194-DEC PRÉSENTATION / PLAN DIRECTEUR DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CÔTE DE
TERREBONNE / PDDDCCT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a amorcé une réflexion qui a conduit à la confection du Plan directeur de développement durable du secteur de la côte de Terrebonne (PDDDCCT) ;

ATTENDU QUE ce plan est composé de trois (3) sections à savoir le plan d'aménagement, le plan des infrastructures et le plan de circulation ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif adopte les trois (3) plans qui composent le PDDDCCT, à savoir :

- Le plan directeur de développement durable de la côte de Terrebonne et ses annexes (Plania 1er mars 2011) ;
- Le plan directeur des infrastructures municipales et ses annexes (BPR-Triax version révisée février 2011) ;
- Le plan directeur des déplacements automobiles, transport en commun et actifs et ses annexes (Dessau-Soprin 1^{er} mars 2011).

Qu'un plan de mise en œuvre soit élaboré par la Direction générale et déposé ultérieurement au Comité exécutif pour approbation.

Que la Direction de l'aménagement du territoire dépose au Conseil municipal un projet de résolution visant à demander à la MRC Les Moulins d'entamer une modification du schéma d'aménagement révisé de remplacement afin de confirmer les affectations du PDDDCCT au schéma.

Que la Direction de l'administration et finance soit mandatée afin de finaliser le dossier complémentaire de demande de subvention auprès de la Fédération canadienne des Municipalités.

Que le moratoire sur la mise en place des infrastructures émis en fonction de la résolution numéro CE-2006-77-DEC soit levé pour l'ensemble du secteur, le tout conditionnellement à ce que les projets déposés se fassent dans le cadre des objectifs mentionnés au PDDDCCT.

CE-2011-195-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h20

Vice-président

Secrétaire